



MOTION AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DANS LE QUARTIER GARE

Le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg,

- Reconnaissant que le quartier de la Gare fait face à plusieurs problématiques menant à une dégradation de la qualité de vie dans ce quartier, en l'occurrence :
 - o un grand nombre de bâtiments en rénovation ;
 - o des chantiers d'envergure qui s'ensuivent depuis la fin du chantier du tram et le réaménagement de la place de Paris, la rue de Strasbourg, le parking Martyrs, et la place de la Gare ;
 - o des commerces inoccupés et un marché hebdomadaire peu attractif ;
 - o la concentration d'une offre de services de santé et du social et, par conséquence, la présence de leur clientèle qui sont des personnes marginalisées et vulnérables ;
 - o les phénomènes de la vente de drogues illicites et de la prostitution ;
- Constatant que les actes de vandalisme et d'incivilités nourrissent un sentiment d'insécurité parmi les commerçant.es et les habitant.es du Quartier Gare ;
- Reconnaissant la responsabilité et le devoir politique de la Ville de Luxembourg (VdL) de garantir la sécurité et la qualité de vie possible pour celles et ceux qui vivent, travaillent, visitent et traversent le quartier de la Gare ;
- Comprenant le mécontentement exprimé aussi bien par le habitant.es que par les commerçant.es du Quartier Gare par rapport à la situation ;
- Rappelant que la VdL, après consultation des citoyen.nes du quartier de la Gare, a mis en place des mesures comme le service pour citoyen.nes « À vos côtés » ;
- Saluant l'augmentation des effectifs de la Police et soulignant que la présence renforcée de la police ayant seul le pouvoir de maintien de l'ordre public reste toujours importante ;
- Rappelant que sur base de la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux et du règlement de la Police de la Ville de Luxembourg, la formation de nouveaux agents municipaux dont les compétences d'intervention ont été augmentées est en cours ;

- Reconnaissant que la VdL finance des initiatives et services des acteurs conventionnés (CNDS, Croix-Rouge Luxembourgeoise, InterActions et Caritas), qui accueillent et prennent en charge des personnes touchées par le sans-abrisme, la toxicomanie, la prostitution et la détresse psychologique ;
- Référant vers le monitoring social réalisé lors de la dernière législature, qui doit guider les politiques de la VdL en fonction des situations et besoins différenciés des quartiers ;
- Soulignant la volonté de la Ville de Luxembourg de favoriser le commerce dans tous les quartiers et d'apporter une plus-value importante aux habitant.es et visiteur.es de la Ville ;

Demande au Conseil échevinal :

- De créer au sein de la VdL le poste d'une/un coordinateur.rice de quartier avec, pour fonction, de faire le lien entre l'administration communale et les habitant.es, commerçant.es et associations du quartier de la Gare (et d'autres quartiers). Le/la coordinateur.rice du quartier va recueillir les questions et demandes du terrain, informer le terrain des initiatives et projets prévus par la VdL, organiser des échanges réguliers et faire remonter les problèmes et propositions directement aux services communaux concernés ;
- De mettre en place une « antenne hygiène » dans le Quartier Gare disponible 24h/24 et 7j/7, qui nettoie systématiquement et/ou peut être contactée pour faire nettoyer immédiatement des endroits salis, p.ex. une entrée (privée) ou un trottoir devant un magasin ou un arrêt de bus/tram, afin de réduire les nuisances liées à la saleté et la pollution ;
- De prévoir des services d'aide et des locaux permettant aux personnes dans le besoin d'aller aux toilettes, de se laver, de changer de vêtements et des emplacements permettant de déposer d'une manière hygiénisée des aiguilles ou autres ustensiles liés à la consommation de drogue et la prostitution (p.ex. via des poubelles spécifiques) ;

Quant à la situation des commerces dans le quartier de la Gare :

- De nommer une personne qualifiée de coordination des commerces au sein de la VdL dont la tâche est de chercher proactivement le contact direct avec les propriétaires des commerces et des locaux commerciaux, d'anticiper l'inoccupation des locaux, d'aider à trouver d'autres reprenant.es, de veiller au respect des réglementations en lien avec l'exploitation d'un commerce ;
- De solliciter le Ministère de l'Économie pour réaliser une étude sur la situation du commerce dans les quartiers Gare et Ville-Haute sur base du pouvoir d'achat permettant alors de mieux aiguïser la politique communale en matière de soutien des commerces ;
- D'évaluer le programme des Pop-Up Stores et de proposer des Pop-Up Stores dans les locaux commerciaux inoccupés dans le quartier de la Gare ;

Quant à l'aménagement de l'espace public :

- De présenter au Conseil Communal dans les meilleurs délais une proposition pour rendre la place Walis et ses alentours plus attractifs. Cette proposition doit prioriser la mobilité douce, dévier la circulation motorisée vers la Rocade, promouvoir le vivre-ensemble et le commerce et ainsi améliorer la qualité de vie dans cet endroit ;
- De réaliser l'aménagement de la Place de la Gare conjointement avec l'État et la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL), même dans l'intermédiaire, dans le respect

d'un urbanisme inclusif, accueillant et naturisé, et comprenant également un parking pour vélos en lien avec les besoins relevés par les CFL et le Ministère des Transports.

- De favoriser l'installation d'« urban art » dans les endroits enlaidis par les chantiers ;
- De faire au Conseil Communal une proposition pour un aménagement « culturel » du quartier, comprenant des lieux culturels facilement accessibles pour l'ensemble des citoyen.nes (tels que cinéma, petit théâtre, Tiers Lieux, Maison de quartier, ...)

Quant à la sécurité :

- D'élaborer, conjointement avec les acteurs concernés (VdL, Police, acteurs sociaux, habitant.es, commerçant.es, CFL, ...) un plan de sécurité pour le Quartier Gare qui intègre les volets prévention, accompagnement social et répression ;
- De continuer à exiger à ce que des policiers en nombre suffisant soient affectés au commissariat de la Gare et que la présence de la Police soit effectuée plutôt à pied ou à vélo qu'en voiture ;
- D'interdire l'établissement des cabarets et de sex shops dans le voisinage directe de l'école de la Gare ;

Quant à la situation des personnes marginalisées :

- De décentraliser en concertation avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé, l'offre d'aide pour personnes toxicomanes en fonction des besoins spécifiques de ce groupe de personnes, comprenant des structures pluridisciplinaires de taille plus petite que l'Abrigado et située en dehors du quartier de la Gare et de Bonnevoie, tout en restant facilement accessible ;
- De donner priorité à la création des logements « housing-first » en nombre conséquent et situé en dehors du quartier de la Gare.

Christa Brömmel
déi gréng Stad Lëtzebuerg
Motion déposée le 18 septembre 2023